



Vous êtes une structure recevant du public ?

**Prévenez le risque  
légionelle dans vos locaux**

**C'EST OBLIGATOIRE !**

**LDA** Gironde

Laboratoire  
départemental  
d'analyses



## UNE OBLIGATION LÉGALE ET ANNUELLE

En tant qu'établissement recevant du public (ERP), vous avez obligation légale depuis 2012 de mettre en place une prévention annuelle du risque de légionellose. Pour cela, il faut faire analyser ses installations de production, stockage et distribution d'eau chaude sanitaire.

**+** d'info : cf. l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010, relatif à la surveillance des légionelles dans les installations

## QU'EST-CE QUE LA LÉGIONELLOSE ?

La légionellose est une infection pulmonaire grave, provoquée par des bactéries pathogènes présentes et proliférant dans l'eau, les légionelles.

Ces bactéries peuvent infecter l'homme par simple inhalation d'eau contaminée, pénétrant ainsi dans les poumons sous forme de microgouttelettes ou d'aérosols, lors de la prise d'une douche, par exemple.

Les conséquences sanitaires d'une exposition aux bactéries sont variées et différentes en fonction des personnes, allant d'une infection bénigne non pulmonaire, de type grippal comme la fièvre de Pontiac, à des infections pulmonaires graves appelées légionelloses. Cependant, la légionellose n'est pas transmissible d'homme à homme.

## OÙ TROUVE-T-ON LES LÉGIONELLES ?

Les légionelles sont largement présentes dans les écosystèmes naturels et principalement dans les milieux hydriques. Elles ont une forte tendance à se développer et à proliférer dans les milieux aquatiques artificiels qui leur offrent des conditions favorables comme les eaux stagnantes dont la température est entre 25°C et 45°C. D'autres facteurs peuvent aggraver la situation, comme la présence de tartre, de micro-organismes ou encore de résidus métalliques.

### **Ces milieux aquatiques artificiels à risques sont donc :**

les installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (notamment les tours aéro-réfrigérantes) ou les réseaux d'eau chaude sanitaire et leurs dispositifs de distribution, mais aussi parfois ceux d'eau froide.



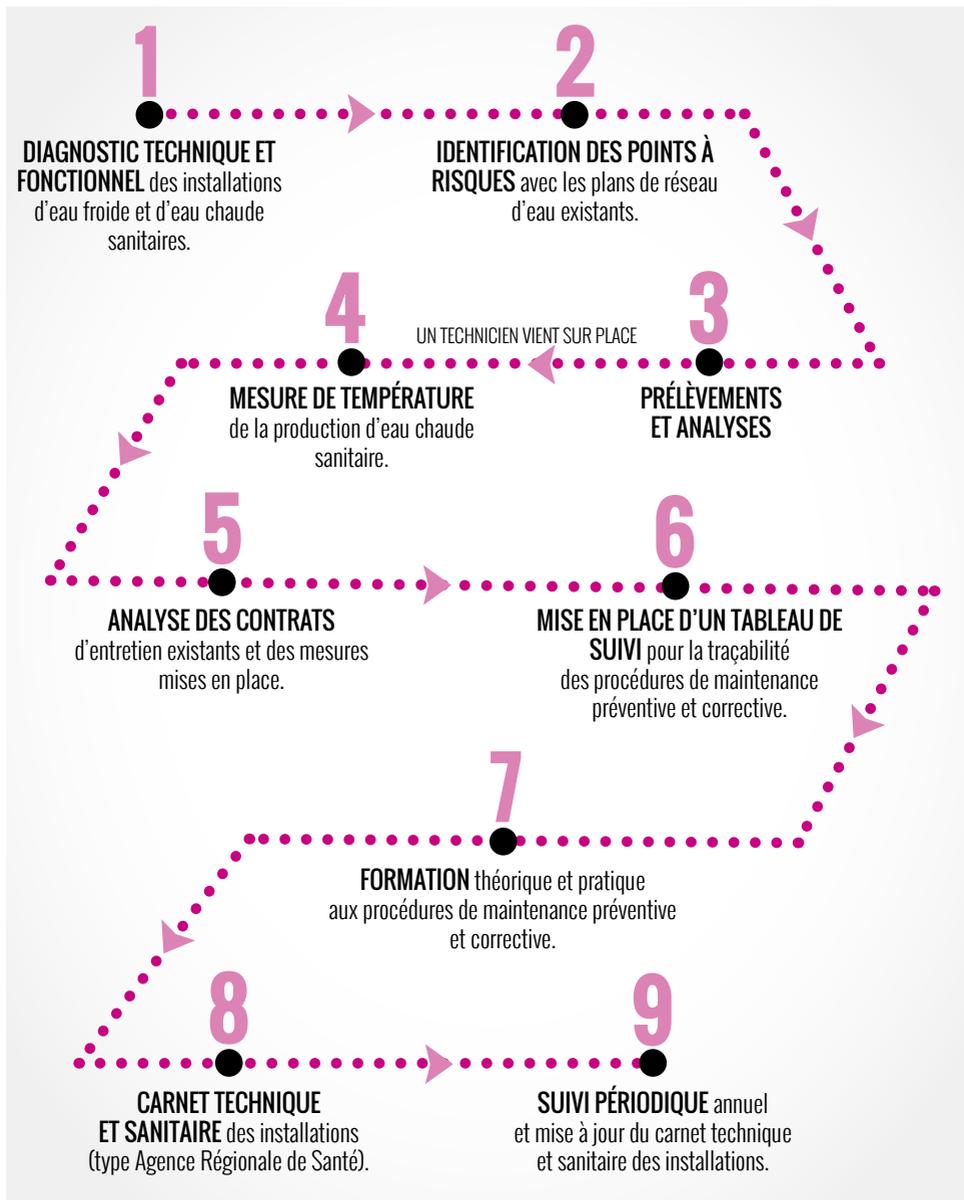
**LA LÉGIONELLOSE PEUT  
ENTRAÎNER LE DÉCÈS  
DANS 10% DES CAS LES  
PLUS GRAVES**



**UNE EAU À PLUS DE 55°  
TUE LES BACTÉRIES**

# UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA GIRONDE

Le LDA de la Gironde propose une intervention complète et globale auprès de votre établissement, assurée par des professionnels accrédités :



## VOTRE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Le LDA du Département de la Gironde est un véritable service de santé publique.

Il réalise aussi les analyses nécessaires à la prévention des maladies végétales et animales et assure une veille sanitaire.

Les analyses sont réalisées sous accréditation COFRAC<sup>(\*)</sup>. Les activités du laboratoire sont conformes au référentiel NF EN ISO 17025 « exigences générales pour les laboratoires d'étalonnages et d'essais ».

L'accréditation COFRAC garantit également l'impartialité et l'indépendance du laboratoire.

Les personnels qui réalisent les prélèvements sont habilités selon la norme FD T 90-522 et les analyses de légionelles répondent à la norme NF T90-431.

(\*) Accréditations Cofrac Essais, n°1-1466 et n° 1-1955 - liste des sites et portées disponibles sous «<http://www.cofrac.fr>»

### DEVIS ET DIAGNOSTIC

Le diagnostic de vos installations d'eau est gratuit.

Pour la mise en place des mesures nécessaires, une tarification de 60 € HT est appliquée par point de prélèvement, ajustée en fonction du diagnostic, du type d'installation et du nombre de points source.

### CONTACT

#### Laboratoire Départemental d'Analyses

Allée Fernand Daguin  
33 600 PESSAC CEDEX

05 57 35 01 90  
lda33@gironde.fr

Ouvert du lundi au jeudi  
de 8h à 17h30  
et le vendredi de 8h à 17h

**LDA** Gironde

Laboratoire  
départemental  
d'analyses

